Règlement et fonctionnement Bourse CNA, Aide à la Création et la Diffusion en photographie 2025

Dans le cadre de sa mission d'encouragement et de soutien à la création et la diffusion de travaux d'auteurs dans le champ de l'image ainsi que dans une perspective de formation, le CNA a mis en place la Bourse CNA - Aide à la création et à la diffusion en photographie. Elle met un accent particulier sur le soutien aux projets qui se distinguent par leur excellence artistique, leur rigueur de recherche, leur caractère innovant et leur originalité.

Article 1 – Personnes éligibles

La bourse s'adresse à des photographes professionnels ou en formation, sans limite d'âge, qui ont un lien avéré avec le Luxembourg et ainsi remplissent au moins un des critères suivants :

- L'artiste-photographe a la nationalité luxembourgeoise ;
- L'artiste-photographe a passé une grande partie de sa vie au Luxembourg ;
- L'artiste-photographe maintient un lien important avec le Luxembourg ;
- L'artiste-photographe a créé une grande partie de son œuvre au Luxembourg ;
- L'artiste-photographe exerce une influence significative sur la création artistique luxembourgeoise

Le caractère professionnel du photographe se définit selon les critères suivants :

- La qualité du projet et la pertinence de la démarche ;
- La formation et/ou la continuité du parcours ;
- La pratique (actualité expositions, résidences, éditions, …) ;
- L'inscription du travail dans un champ professionnel (institutions artistiques et photographiques, réseau galeries, festivals, éditeurs, librairies spécialisées…)

Article 2 – Objet

En 2025, la Bourse CNA vise à soutenir deux (2) projets de publication de livres photographiques. Aucun sujet ou « genre » photographique ne sont imposés, le but étant de

soutenir des créateurs talentueux, leur permettant de réaliser un travail photographique et d'en soutenir la diffusion par une publication.

Article 3 – Dotation et répartition

La Bourse CNA - Aide à la création et à la diffusion en photographie 2025 est dotée d'un montant total de 38.000 € (toutes taxes comprises). Elle sera attribuée moitié-moitié à deux projets sélectionnés par le jury, soit 19.000 € ttc par projet.

La bourse sera versée aux deux lauréat(e)s en deux tranches selon l'échéancier suivant :

- Une première tranche de 12.000 € sera liquidée au début du travail
- Une deuxième tranche de 7.000 € sera liquidée sur avis du chargé de mission du CNA après constatation de l'avancée significative des travaux.

Les montants alloués sont destinés à couvrir les honoraires, coûts de recherche, graphisme, impression et production d'une publication. La Bourse ne peut pas couvrir la production d'une exposition (tirages, encadrements, etc.), ni l'acquisition d'équipement technique (appareils photos, optiques...).

Article 4 – Délais et calendrier

- Lancement de l'appel à candidatures : 7 avril 2025
- Date limite pour la remise de candidatures : 18 mai 2025
- Décision du jury : en début juin 2025

Le projet de publication proposé doit être finalisé au plus tard le 15 septembre 2026.

Article 5 – Composition du jury

Le jury de la Bourse CNA 2025 sera composé de professionnels de la culture et de l'art reconnus au niveau national et international. La sélection du jury est assurée par le CNA. Le jury prend des décisions à la majorité simple. Les délibérations du jury sont secrètes et confidentielles ainsi que sans appel.

Article 6 – Modalités de candidature

La fiche de candidature est à compléter en ligne via la page web du CNA :

https://bourse.cnaportal.lu/

Les personnes éligibles souhaitant participer devront par ailleurs adresser un dossier de candidature sous forme digitale au CNA. Ce dossier doit comprendre :

- Un document à part d'une page A4 maximum avec le CV du candidat contenant les éléments suivants : coordonnées complètes, formation(s), sélection d'expositions et / ou de publications antérieures.
- Un portfolio représentatif (8-15 principaux projets) incluant des descriptions des projets ainsi qu'une démarche artistique générale de l'artiste-photographe. L'artiste-photographe peut compléter son dossier par des documents iconographiques qui lui seront retournés après la session du jury.[1]
- Une description détaillée du projet proposé (maximum 2 pages A4) avec une sélection d'images représentatives ainsi que, le cas échéant, une maquette ou une ébauche de maquette.
- Un tableau budgétaire estimatif détaillant la distribution envisagée des 19.000 € pour la réalisation du projet.
- Une offre récente pour le graphisme et la mise en page de la publication en question.[2]

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **18 mai 2025** à 22h. Un accusé de réception du dossier de candidature sera envoyé à chaque candidat(e) après cette date. Tout dossier incomplet ou déposé après la date de limite ne pourra pas être pris en compte.

Seul un projet par candidat(e) est admis.

Article 7 – Modalités d'exécution du projet

Le CNA accompagnera l'artiste-photographe pendant le développement du projet et agira en tant que coéditeur de la publication réalisée avec le soutien de la Bourse. L'état d'avancement de la publication sera soumis à intervalles réguliers au chargé de mission du CNA et tous les choix concernant la direction artistique, tels que la sélection des prestataires (graphiste, imprimeur etc.) se feront de commun accord entre l'artiste-photographe et le CNA.

---

[1] Sont acceptés en tant que document iconographique : tirages de lecture, impressions numériques, publications, clé USB, fichiers numériques au format jpeg. Les documents photographiques imprimés ne devront pas excéder un format A4.

[2] Cette offre ne sert que de pièce à l'appui pour le budget estimatif. L'artiste-photographe n'est en aucun cas obligé de réaliser sa publication avec le graphiste ayant établi cette offre.

Le CNA se chargera d'organiser à ses frais une présentation de la nouvelle publication (book launch) dans ses locaux.

A l'issu du projet, l'artiste-photographe cédera gracieusement un ensemble de 10 exemplaires de la publication créée au CNA. Par ailleurs, une sélection d'œuvres issues du projet, établie d'un commun accord, sera intégrée dans les collections du CNA sous forme de tirages de référence accompagnés des fichiers numériques. Le CNA prendra en charge les frais de production éventuels.

Contact Bourse :
bourse@cna.etat.lu
Tél. : +352 52 24 24 256
www.cna.lu